MAXULA PLACEMENT SICAV SITUATION TRMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTESSUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELSARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D: 18.240.016, un actif net de D: 18.198.786 et un bénéfice de la période de D: 127.509.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
- **4.** Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la société « SOMOCER » représentent à la clôture de la période 10.90% de l'actif net, se situant ainsi audessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de la période, 20,21% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 26 janvier 2015

Mustapha MEDHIOUB

Le Commissaire aux Comptes

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	9 283 656	5 149 257
Obligations et valeurs assimilées Tires des Organismes de Placement Collectif		8 552 873 730 783	4 897 830 251 427
Placements monétaires et disponibilités		8 956 288	3 547 399
Placements monétaires Disponibilités	5	8 955 670 618	3 541 875 5 524
Créances d'exploitation	6	72	118 987
TOTAL ACTIF	- =	18 240 016	8 815 643
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	34 224	21 567
Autres créditeurs divers	8	7 006	853
TOTAL PASSIF	<u> </u>	41 230	22 420
ACTIF NET			
Capital	9	17 629 711	8 527 170
Sommes distribuables			
Sommes distribualble de l'exercice clos		28	49
Sommes distribuables de la période		569 047	266 004
ACTIF NET	-	18 198 786	8 793 223
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 240 016	8 815 643

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

·	Note	Période du 01/10 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	10	100 106	300 629	55 773	200 577
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Coll	lectif	100 106	292 935 7 694	55 773 -	193 061 7 516
Revenus des placements monétaires	11	56 929	237 960	41 248	105 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	S	157 035	538 589	97 021	305 668
Charges de gestion des placements	12	(34 224)	(116 741)	(21 567)	(67 962)
REVENU NET DES PLACEMENTS		122 811	421 848	75 454	237 706
Autres charges	13	(4 421)	(14 603)	(2 655)	(8 384)
RESULTAT D'EXPLOITATION		118 390	407 245	72 799	229 322
Régularisation du résultat d'exploitation		76 621	161 802	(5 714)	36 682
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIOI	DE	195 011	569 047	67 085	266 004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(76 621)	(161 802)	5 714	(36 682)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	S	8 647	17 184	1 098	(5 093)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		480	(6 005)	240	240
Frais de négociation de titres		(8)	(29)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		127 509	418 395	74 137	224 469

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	127 509	418 395	74 137	224 469
Résultat d'exploitation	118 390	407 245	72 799	229 322
Variation des plus (ou moins) values potentielles su	8 647	17 184	1 098	(5 093)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titi	480	(6 005)	240	240
Frais de négociation de titres	(8)	(29)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(428 501)		(183 952)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 283 976	9 415 669	(4 499)	2 523 199
_				
Souscriptions				
- Capital	6 883 495	27 729 947	5 175 713	17 745 314
- Régularisation des sommes non distribuables	4 757	5 929	(4 589)	(10 820)
- Régularisation des sommes distribuables	210 524	828 951	138 854	473 478
Rachats				
- Capital	(4 678 428)	(18 641 885)	(5 174 411)	(15 269 838)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 472)	(2 599)	4 502	8 731
- Régularisation des sommes distribuables	(133 900)	(504 674)	(144 568)	(423 666)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 411 485	9 405 563	69 638	2 563 716
_				
ACTIF NET				
En début de période	15 787 301	8 793 223	8 723 585	6 229 507
En fin de période	18 198 786	18 198 786	8 793 223	8 793 223
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	154 048	85 242	85 229	60 516
En fin de période	176 091	176 091	85 242	85 242
VALEUR LIQUIDATIVE	103,349	103,349	103,156	103,156
	·			
TAUX DE RENDEMENT	0,84%	3,21%	0,78%	2,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas,

une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014, à D : 9.283.656 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs				
assimilées		8 380 204	8 552 873	47,00%
<u>Obligations</u>		4 786 277	4 883 469	26,83%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 925	0,17%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	120 000	123 958	0,68%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	250 000	256 160	1,41%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	146 640	151 478	0,83%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	40 000	41 249	0,23%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	114 920	118 200	0,65%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	31 520	31 955	0,18%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	80 000	83 877	0,46%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	160 000	162 209	0,89%

Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2				
CAT A au taux de 7,35% Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2	1 000	100 000	105 316	0,58%
CAT B au taux de 7,6% Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux	1 500	150 000	158 245	0,87%
de 7,2%	1 000	100 000	103 914	0,57%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	300 872	1,65%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 680	0,17%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	2 000	39 760	39 956	0,22%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	96 000	99 325	0,55%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	1 500	150 000	151 584	0,83%
Obligations HL 2014-1 CAT A au taux de 7,65% Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B	2 000	200 000	202 113	1,11%
au taux de 5,40%	500	30 000	30 888	0,17%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	150 000	154 438	0,85%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	144 440	146 746	0,81%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	200 000	200 032	1,10%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	40 000	40 756	0,22%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	60 000	62 186	0,34%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	80 000	83 567	0,46%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	120 000	120 479	0,66%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7%	2 500	250 000	256 707	1,41%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	1 500	150 000	150 050	0,82%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	2 000	200 000	201 000	1,10%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	57 142	59 549	0,33%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	90 000	90 174	0,50%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	48 000	50 093	0,28%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	170 000	173 005	0,95%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	85 710	89 923	0,49%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	45 000	47 010	0,26%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	107 145	107 840	0,59%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	2 000	200 000	200 548	1,10%

Pourcentage par rapport au total des Actifs			50,90%	
Total		9 100 307	9 283 656	51,01%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	6 967	720 102	730 783	4,02%
Actions SICAV				
Titres des Organismes de Placement Collectif		720 102	730 783	4,02%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	488 610	2,68%
BTA 08-2022 - 6,9%			773 187	4,25%
	700	769 500		
BTA 10-2020 - 5,5%	900	867 600	877 851	4,82%
BTA 02-2020 - 5,5%	400	385 685	403 950	2,22%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	204 406	1,12%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	197 883	1,09%
BTA 01-2018 - 5,3%	100	98 500	103 114	0,57%
BTA 10-2015 - 5%	300	295 100	301 541	1,66%
Bons du trésor assimilables		3 284 415	3 350 541	18,41%
	110/0			
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	11 876	100 000	113 520	0,567
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	102 714	0,56%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	102 628	0,56%
Emprunt National		309 512	318 862	1,75%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	100 742	0,55%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	120 000	125 172	0,69%
Obligations BTK 2014-1 CAT A au taux de 7,35%	2 000	200 000	200 548	1,10%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 8.955.670 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
	nommale		31/12/2014	Actii net
Dépôt à vue		3 675 255	3 686 362	20,26%
Banque Nationale Agricole		3 675 255	3 686 362	20,26%
Billets de trésorerie	3 800 000	3 761 776	3 769 855	20,71%
Union de Factoring au 06/01/2015 au taux de 7,20% SAVIMO au 22/03/2015 au taux de 8,25% Attijari Leasing au 26/01/2015 au taux de 7,15% SOMOCER au 27/02/2015 au taux de 7,2% SOMOCER au 16/02/2015 au taux de 7,2%	500 000 800 000 500 000 1 000 000 1 000 000	497 614 787 067 496 067 990 514 990 514	499 602 788 504 498 033 990 988 992 727	2,75% 4,33% 2,74% 5,45% 5,45%
Certificat de dépôt	1 500 000	1 498 359	1 499 453	8,24%
BNA au 09/01/2015 au taux de 4,93% Attijari Bank au 01/01/2015 au taux de 4,93% Attijari Bank au 03/01/2015 au taux de 4,93%	500 000 500 000 500 000	499 453 499 453 499 453	499 562 500 000 499 891	2,75% 2,75% 2,75%
Total général		8 935 389	8 955 670	49,21%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			49,10%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 72 contre D : 118.987 au 31.12.2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière		
journée de Décembre	-	118 927
Autres	72	60
	72	118 987

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 34.224 contre D : 21.567 au 31.12.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
Maxula Bourse	22 943	14 458
Banque Nationale Agricole	11 281	7 109
Total	34 224	21 567

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 7.006 contre D : 853 au 31 Décembre 2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	5 476	-
Redevance du CMF	1 324	772
TCL	135	81
Autres	71	-
Total	7 006	853

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2014, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2013

Montant	8 527 170
Nombre de titres Nombre d'actionnaires	85 242 308
Souscriptions réalisées	
Montant	27 729 947
Nombre de titres émis	277 203
Nombre d'actionnaires nouveaux	464

Rachats effectués

Montant	(18 641 885)
Nombre de titres rachetés	(186 354)
Nombre d'actionnaires sortants	(468)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(6 005)
Régularisation des sommes non distribuables	3 330
Frais de négociation de titres	(29)
<u>Capital au 31-12-2014</u>	
Montant	17 629 711
Nombre de titres	176 091
Nombre d'actionnaires	304

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 100.106 pour la période allant du 01.01.2014 au 31.12.2014 contre D : 55.773 à l'issue de la même période close le 31.12.2013, et se détaillent comme suit :

	du 01/10/2014	du 01/01/2014	du 01/10/2013	du 01/01/2013
	au 31/12/2014	au 31/12/2014	au 31/12/2013	au 31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des obligations				
- intérêts	61 939	187 921	36 360	123 544
Revenus des titres émis par le trésor et négociables				
sur le marché financier				
- intérêts (BTA)	38 167	105 014	19 413	69 517
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
Revenus des titres OPCVM				
- Dividendes	-	7 694	-	7 516
TOTAL	100 106	300 629	55 773	200 577

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2014 au 31.12.2014 à D : 56.929 contre D : 41.248 à l'issue de la même période close le 31.12.2013, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/10/2014	du 01/01/2014	du 01/10/2013	du 01/01/2013
	au 31/12/2014	au 31/12/2014	au 31/12/2013	au 31/12/2013
Intérêts des dépôts à vue	11 441	36 267	6 442	22 104
Intérêts des certificats de dépôt	21 094	97 518	11 471	21 337
Intérêts des billets de trésorerie	24 395	104 175	23 335	61 650
TOTAL	56 929	237 960	41 248	105 091

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2014 au 31.12.2014 à D : 34.224 contre D : 21.567 à l'issue de la même période close le 31.12.2013, et représente les commissions de gestion, de distribution et de depôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du</u> <u>01/10/2014</u> <u>au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>du</u> 01/01/2014 <u>au</u> 31/12/2014	<u>du</u> 01/10/2013 <u>au</u> 31/12/2013	<u>du</u> 01/01/2013 <u>au</u> 31/12/2013
Commission de gestion Commission de dépôt et de	22 943	78 262	14 458	45 561
distribution	11 280	38 479	7 109	22 401
Total	34 224	116 741	21 567	67 962

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01.2014 au 31.12.2014 à D : 4.421 contre D : 2.655 à l'issue de la même période close le 31.12.2013, et se détaillent comme suit :

	<u>du</u> <u>01/10/2014</u> <u>au</u> 31/12/2014	<u>du</u> <u>01/01/2014</u> <u>au</u> 31/12/2014	<u>du</u> 01/10/2013 <u>au</u> 31/12/2013	<u>du</u> 01/01/2013 <u>au</u> 31/12/2013
Redevance du CMF	3 824	13 044	2 410	7 594
TCL	394	1 344	243	761
Autres	204	215	2	29
Total	4 421	14 603	2 655	8 384

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.